



C.N.R.P.

Club Noiséen de Randonnée Pédestre
Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sports :
93SP329 - Affiliée FFRandonnée
Siège social : 8/10 MPT Marcel Bou
49 rue du Docteur Sureau
93160 NOISY-LE-GRAND ☎ 06 09 56 55 15
E-Mail: cnrp93@gmail.com



1er, place des martyrs de la Résistance
et de la Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ 01.48.54.00.19
Internet : <https://www.randopedestre93.fr>

Assurance R.C.P. : WTW-GROUPAMA

Département Sport Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton –
CS70001 - 92814 Puteaux ☎ 09 72 72 01 19
frrandonnee@grassavoye.com - Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière : GROUPAMA

Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - ☎ 33(0)149313131
Contrat N° 4000716162 / 0

Le 12 novembre 2024

NOTICE D'INFORMATION

Week-end « Auxerre - Vézelay » des 26 et 27 Avril 2025

N° NG-2025-04

La sortie est ouverte aux adhérents du CNRP, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025 avec l'assurance RC. Si places disponibles, ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée.

La 54^{ème} randonnée Auxerre-Vézelay propose plusieurs distances. Le CNRP prévoit 3 parcours :

- **Cravant – Vézelay** 35 km / D+ 1000 m (départ 8h30)
- **Bessy-sur-Cure – Vézelay** 26 km / D+ 850 m (départ 10h00)
- **Saint Moré – Vézelay** 17 km / D+ 450 m (départ 11h00)

Nombre de participants : 16 au minimum, **24 au maximum** (multiple de 4 personnes par voiture).

Date : du **samedi 26 avril** au **dimanche 27 avril 2025**. Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour et de penser à l'équipement de base du randonneur (imperméable, lacet de rechange ...)

Le candidat s'engage sur l'honneur à participer avec bonne humeur à l'intégralité des activités du week-end.

PROGRAMME

Samedi 26 avril : Rendez-vous à **8h45** parking du Champy (départ **9h00**) pour un trajet de **205 km**. Vers **12h00**, arrivée au gîte communal de **Bessy-sur-Cure**. Prévoir le pique-nique. Après le déjeuner, départ du gîte pour une randonnée de 13 km dans les environs, « **Les Rochers du Saussois** ».

Après la randonnée, retour au gîte pour prendre une douche. La journée se terminera par un dîner au restaurant **L'Auguste, 2, place de la Mairie à Saint-Moré**. Menu gastronomique avec apéritif, entrée, plat, dessert, vin, café. Nous aurons le choix entre 2 entrées, 2 plats et 2 desserts.

Dimanche 27 avril : Après le petit déjeuner au gîte (à prévoir), 3 départs distincts :

- En voiture vers Cravant pour ceux qui font la randonnée de **35 km** (rdv à 8h15 à Cravant, départ à **8h30**).
- A pied pour ceux qui font la randonnée de **26 km** (9h45 place de la mairie de Bessy-sur-Cure pour un départ à **10h00**).
- En voiture vers Saint-Moré pour ceux qui font la randonnée de **17 km** (rdv à 10h45 à Saint-Moré, départ à **11h00**).

Prévoir éventuellement le pique-nique pour le dimanche midi, mais les points de ravitaillement sont nombreux et bien pourvus. Après la rando, vers 17h30, regroupement général devant la basilique de Vézelay, retour en car pour St-Moré, Bessy et Cravant. Retour au gîte, en voiture, pour les partants de St-Moré et de Cravant. Douche au gîte. Retour vers Noisy.

RENSEIGNEMENTS

Christian ☎ 06 87 19 01 32

✉ chris.goursaud@orange.fr

Loïc ☎ 06 31 24 68 80

✉ loic.duarte@gmail.com

HEBERGEMENT

Gîte communal, Grande Rue	5 chambres avec 1 lit de 2 personnes (10 personnes), 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes + 1 lit de 1 personne (2 personnes), 1 chambre avec 2 lits de 2 personnes (4 personnes) et 2 chambres avec 4 lits de 1 personne (8 personnes).
89270 BESSY-SUR-CURE	

Prévoir linge de toilette.

Il est indispensable d'apporter une gourde (pas de bouteille d'eau en plastique de fournies par l'organisation).

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **83 €** par personne quelle que soit le type de chambre et le parcours choisis.

Ce prix comprend :

- Une nuit au gîte, taxe de séjour incluse,
- Le restaurant du samedi soir,
- L'inscription à la **54^{ème} randonnée Auxerre-Vézelay** et le retour en car prévu par les organisateurs de l'évènement,
- L'accompagnement de la randonnée du samedi après-midi par deux animateurs du CNRP,
- L'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- Les assurances facultatives.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".
- Prévoir le pique-nique du samedi midi et le petit déjeuner du dimanche matin.



PREINSCRIPTION

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du **20 novembre 2024**. Elles seront effectives dès réception du paiement de **50€** + assurance si choisie. Elles seront closes le **31 décembre 2024**.

Les préinscriptions seront validées début **janvier 2025** par le C.A si besoin est (plus de 24 préinscrits). Celui-ci se réunira alors en session extraordinaire pour faire les choix de la manière la plus équitable possible. Une liste d'attente sera constituée et ces adhérents se trouveront prioritaires pour les prochains séjours de même type.

Paiement par chèque, par virement ou par carte bancaire.

Chèques à envoyer à : **Christian GOURSAUD, 7 Avenue du Dr Schweitzer 94510 La Queue-en-Brie.**

Quel que soit le mode de paiement, il convient de prévenir l'organisateur dès la préinscription, par email à **chris.goursaud@orange.fr**.

ASSURANCES FACULTATIVES

L'assurance annulation prise auprès de la FFR est **fortement conseillée et doit être souscrite au moment de la préinscription**. Vous trouverez, annexées à cet envoi, ou sur le site CNRP93.com, les conditions générales relatives à ces assurances et le bulletin de souscription. Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à nous retourner le formulaire correctement rempli.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants seront regroupés pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

(Environ **450 km** aller-retour Noisy-le-Grand / Bessy-sur-Cure et différents déplacements sur place).

Le responsable du week-end gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (**voir article 4.5 du Règlement Intérieur**).

Le coût du covoiturage (véhicule, péages) est estimé à **40 €** par personne, sur la base de 4 adhérents par voiture.

COUT GLOBAL DU SEJOUR : environ **123 €** (hors assurances).

PAIEMENTS

- 1^{er} acompte avant le **31 décembre 2024** : **50 €** (incluant les frais d'immatriculation tourisme de 4,50 €), **plus la prime d'assurances facultative** (voir barème).
- Solde du séjour avant le **1^{er} avril 2025** : **33 €**.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CNRP par chèque, virement bancaire ou CB. L'IBAN du club peut être obtenu auprès de la présidente ou du trésorier. Les adhérents effectuant un paiement par virement ou CB, doivent impérativement indiquer le motif du paiement et avertir en parallèle par email les responsables du séjour.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Dans tous les cas, une somme de 30€ sera retenue par dossier d'inscription.

AVEC ASSURANCES

- Annulation faite avant le **25 mars 2025**, restitution des sommes versées hors frais d'inscription.
- Annulation entre le **25 mars 2025** et le **14 avril 2025** : retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation postérieure au **14 avril 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

SANS ASSURANCES

- Remboursement si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e), hors frais d'inscription.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Les frais d'inscription ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, (comprenant les contributions EIT et UEIT) et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

INSCRIPTION

Après réception de votre 1^{er} acompte, nous vous adresserons, en double exemplaire (CNRP et adhérent), **le bulletin d'inscription proprement dit**. Vous n'aurez plus la possibilité de souscrire aux différentes assurances (facultatives), car celles-ci sont obligatoirement prises à la préinscription. Nous vous invitons à remplir les 2 exemplaires de façon identique (partie grisée) et à nous retourner, **sous quatorze jours, l'exemplaire CNRP** de ce bulletin revêtu de votre signature et des renseignements demandés.

En vous souhaitant, par avance, un agréable séjour, nous vous adressons nos cordiales salutations de randonneur.

L'équipe Responsable Tourisme

PJ : Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association <https://www.cnrp93.com/week-ends-semaines-et-plus>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.